

MAIRIE de

36100 BRIVES..... délibération N° 29/2023 bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votant : 11

Se substitue à la délibération n° 29/2023 pour erreur matérielle.

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Octobre, à 20 h 00, Le Conseil Municipal de la commune de BRIVES, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la Présidence de Mme Annie BARREAU, Maire

Présents : - MMES. BARREAU Annie, FOUQUET Anita, PINOTEAU Patricia
MM. FONTAINE Olivier, MALOU Bruno, NADAUD Francis, PERESSINI Jean-Baptiste, PLISSON Stéphane, VIENOT Thomas

Secrétaire de séance : FONTAINE Olivier

Absents : Néant

Excusés : CHARPENTIER Dominique, LOTH Christelle

Pouvoirs : CHARPENTIER Dominique à PERESSINI Jean-Baptiste, LOTH Christelle à MALOU Bruno

DELIB 29/2023 bis : CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A SAINT AOUSTRILLE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de l'Indre a transmis les informations concernant la recevabilité et la consultation du public de la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation sur la Commune de SAINT-AOUSTRILLE au lieudit « Les Champs Forts » sur la parcelle cadastrée section ZC n° 230.

Elle complète en lisant le courrier de Monsieur Le Préfet et en indiquant qu'une consultation du public sur 4 semaines a commencé le lundi 23 octobre 2023 pour se terminer le lundi 20 novembre 2023 en mairie de SAINT-AOUSTRILLE pour les communes concernées.

Elle précise que sont concernées les communes de SAINT-AOUSTRILLE, AMBRAULT, BOMMIERS, BRIVS, CHOUDAY, COINGS, CONDE, DIORS, GIROUX, ISSOUDUN, LA CHAMPENOISE, LES BORDES, LIZERAY, MENETREOLS-SOUS-VATAN, MEUNET-PLANCHES, MONTIERCHAUME, NEUVY-PAILLOUX, PAUDY, REUILLY, SASSIERGES-SAINT-GERMAIN, SAINT-AUBIN, SAINTE-FAUSTE, SAINTE-LIZAIGNE, SAINT-MAUR et THIZAY. Ces dernières sont appelées à donner leur avis sur la demande d'enregistrement en tant que commune où l'installation est projetée ou communes concernées par le rayon d'affichage ou par l'épandage de digestat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15 novembre 2023
et publication ou notification du 15 novembre 2023



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 036-213600273-20231030-0292023-DE

SLOW

Elle indique aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer à ce sujet et ce au plus tard le 5 décembre 2023.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire
FONTAINE Olivier

Le Maire,
BARREAU Annie



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15 novembre 2023
et publication ou notification du 15 novembre 2023

